

Report au 4 mars de l'examen de l'affaire du décès accidentel de deux étudiants à la gare routière d'Agadir

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-02-2009 20:07:40

Le tribunal de première instance d'Agadir a décidé lundi de reporter au 4 mars prochain l'examen de l'affaire du décès de deux étudiants écrasés accidentellement par un autocar à la gare routière de cette ville.

Cette décision a été prise pour permettre la convocation du représentant de la société "Supratour", propriétaire de l'autocar, et du représentant de la compagnie d'assurance.

Dans cette affaire, le conducteur de l'autocar est poursuivi en état d'arrestation pour "inadvertance", "défaut de précaution", "blessure involontaire" et "homicide involontaire".

Cette affaire remonte au 1er décembre dernier, lorsqu'un groupe de plusieurs étudiants et étudiantes, dont faisaient partie les deux victimes, avaient investi la gare routière d'Agadir et exigé des responsables de la CTM le changement de leurs billets de transports, refusant de patienter jusqu'au lendemain matin.

N'ayant pu obtenir satisfaction, ils ont entravé le départ des autocars en déposant de grosses pierres à la sortie de la gare. Ils se sont pris aussi à un autocar qui s'apprêtait à quitter la gare à destination d'Inzegane après avoir contraint les voyageurs de la liaison Marrakech-Agadir à évacuer l'autocar.

Deux parmi les étudiants protestataires s'étaient accrochés à la vitre du conducteur en tentant de le tirer dehors par la force au moment où l'autocar se dirigeait vers la porte de sortie, alors qu'un troisième, accroché au pare-brise, obstruait la vue au conducteur.

L'autocar, dont le conducteur avait perdu le contrôle, a écrasé accidentellement, au passage, les deux étudiants accrochés à la vitre contre le mur latéral, et propulsé vers l'avant celui accroché au pare-brise.

Grièvement blessés, les trois étudiants, avaient été évacués immédiatement vers les urgences de l'hôpital Hassan II, où deux d'entre eux ont succombé à leurs blessures alors que le troisième a reçu les soins nécessaires.

MAP